
Jour de séance 13

le mardi 21 novembre 2023

13 h

Prière.

M^{me} Conroy, du Comité permanent de la politique économique, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 21 novembre 2023

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit les 1^{er}, 14, 15, 16 et 17 novembre 2023 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 2, *Loi abrogeant la Loi sur les récipients à boisson ;*
- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement ;*
- 7, *Loi modifiant la Loi sur les actes d'intrusion ;*
- 8, *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité ;*
- 9, *Loi concernant le bien-être des enfants et des jeunes ;*
- 10, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité ;*
- 11, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune ;*
- 12, *Loi concernant l'intrusion sur les terres agricoles.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Michelle Conroy, députée

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Steeves donne avis de motion 24 portant que, le mardi 28 novembre 2023, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

M. Arseneau donne avis de motion 25 portant que, le jeudi 30 novembre 2023, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick ne produit que 3 % de la nourriture que consomment les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon le recensement de 2021, le Nouveau-Brunswick a perdu 20 % de ses fermes entre 2016 et 2021 ;

attendu que, selon le recensement de 2021, seulement 6,7 % des agriculteurs et agricultrices du Nouveau-Brunswick ont moins de 35 ans ;

attendu que l'agriculture locale favorise une utilisation dynamique du territoire ;

attendu que l'agriculture est un secteur structurant qui résiste à la délocalisation ;

attendu qu'encourager l'agriculture locale non industrielle est une façon de lutter contre les changements climatiques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fixer immédiatement des cibles ambitieuses d'achats locaux pour les établissements publics du Nouveau-Brunswick,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à voir à la création d'une ferme-école au Nouveau-Brunswick en partenariat avec le NBCC et CCNB, dans une CSR qui ne dispose d'aucun établissement postsecondaire

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à entamer une réforme agraire qui mise sur la diversification au lieu de l'intensification, laquelle réforme comprend un arrêt complet de la destruction du champ de tir de Tracadie.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 15 et 13 soit appelée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Turner et M^{me} Conroy, de ceux de M. Carr et M^{me} Shephard ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M^{me} S. Wilson, l'hon. M^{me} Bockus et M. Cullins, de ceux de M. Holder, M. Allain et M. Carr ;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par la substitution, au nom de l'hon. M. Turner, de celui de M^{me} Anderson-Mason ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. G. Savoie et M. Dawson, de ceux de M. Wetmore et M^{me} Shephard ;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par la substitution, au nom de M. Dawson, de celui de M^{me} Shephard ;

que la liste des membres du Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick soit modifiée par la substitution, au nom de M. Cullins, de celui de M. Carr ;

que la liste des membres du Comité spécial sur les universités publiques soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M^{me} S. Wilson, M. Cullins et M^{me} Conroy, de ceux de M. Carr, M. Wetmore et M^{me} Anderson-Mason. (Motion 26.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour 2022-2023	(8 novembre 2023) ;
réponses aux pétitions 3 et 4	(9 novembre 2023) ;
rapport annuel du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick pour 2022-2023	(10 novembre 2023).